



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

19 DEC. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 41 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyril AMIRAUT, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés : M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines – Tableau des effectifs – Modification

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser les créations de poste suite à l'avis de la CAP concernant les avancements de grade des agents de la collectivité. Il est donc proposé au conseil les créations de postes suivantes :

- 2 Adjoints d'Animation Principaux 1^{ère} cl, Temps Complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} cl, Temps Complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} cl, Temps Complet
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl, Temps Non Complet, 30h
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl, Temps Complet
- 5 Adjoints Technique Principaux 1^{ère} cl, Temps Complet
- 1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl, Temps Non Complet, 30h

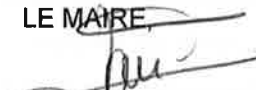
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE	Dont TNC
DGS	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	
Rédacteur	B	3	
Technicien principal 1ère classe	B	1	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	
Animateur	B	1	
Animateur principal 1ère classe	B	1	
Adjoint administratif	C	7	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	
Adjoint technique	C	9	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	1
Agent de maîtrise principal	C	3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	2	2
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1	1
Adjoint d'animation	C	3	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	
Brigadier-chef principal	C	4	
Gardien Brigadier de police	C	2	
		77	14

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs présenté.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 6 décembre 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN